

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10  
Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

**Délibération N° 2025 – 09 : Vote des taux d'imposition 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vote chaque année les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Le produit fiscal pour l'année 2025 sera réparti comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	14.87 %	14.87 %
Foncier bâti	34.46 %	34.46 %
Foncier non bâti	43.01 %	43.01 %
Cotisation Foncière des Entreprises	32.05 %	32.05 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 sauf à intégrer les obligations légales expliquées ci-dessus.

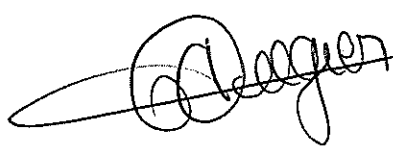

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les taux d'imposition des taxes pour 2025 comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener ce dossier à son terme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Christian PICHOU

  Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué  
Jean Patrick Ougier  
Vice Adjoint